



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 décembre 2015  
19 heures 00

-----

AS/MG

N° 001923

Service des Marchés -  
Avenant n° 2 au  
marché d'assurance  
responsabilité et  
risques annexes

Affiché le :

Le mardi 8 décembre 2015 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 02 décembre 2015, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la salle des fêtes, sous la Présidence de **Dominique SANTONI**, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt), M. Jean AILLAUD (1er Adjoint), Mme Isabelle VICO (2e Adjointe), M. André LECOURT (3e Adjoint), Mme Emilie SIAS (4e Adjointe), M. Cédric MAROS (5e Adjoint), Mme Véronique ARNAUD-DELOY (6e Adjointe), M. Patrick ESPITALIER (7e Adjoint), Mme Marcia ESPINOSA (8e Adjointe), M. Yannick BONNET (9e Adjoint), M. Frédéric SACCO (Conseiller Municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Laurent DUCAU (Conseiller Municipal), Mme Monique CARRETERO (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis DE LONGEAUX (Conseiller Municipal), Mme Gaëlle LETTERON (Conseillère Municipale), M. Sébastien CHABAUD (Conseiller Municipal), Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Isabelle MORARD-PONTET (Conseillère Municipale), M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal), Mme Amel EL BOUYOUSFI (Conseillère Municipale), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), Mme Fatima ARABI (Conseillère Municipale), M. Laurent GUICHARD (Conseiller Municipal), M. Olivier CUREL (Conseiller Municipal), Mme Peggy RAYNE (Conseillère Municipale), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Marie-Christine KADLER (Conseillère Municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), Mme Isabelle PITON (Conseillère Municipale), Mme Maryse LAMY (Conseillère Municipale).

**ONT DONNE PROCURATION** : Mme Isabelle TAILLIER (Conseillère Municipale) donne pouvoir à Mme Dominique SANTONI (Maire d'Apt)

M. Jean-Claude ALLAMANDI (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD (1er Adjoint)

**ABSENTS** :

La séance est ouverte, Mme Amel EL BOUYOUSFI est nommée Secrétaire.

VOTES POUR : 33

VOTES CONTRE : 0

ABSTENTION(S) : 0

Un appel d'offres ouvert a été lancé selon les articles 33, 57, 58 et 59 du Code des marchés publics aux fins de conclure un contrat d'assurance responsabilité et risques annexes. Le 6 août 2012, la Commission d'Appel d'Offres a retenu l'offre économiquement la plus avantageuse présenté par le groupement PNAS (courtier) / AREAS (assureur).

Au titre de l'exercice budgétaire 2013, le taux de la prime était de 0,164 % sur le montant total des rémunérations versées aux personnels hors charges sociales patronales. Le montant de la prime après régularisation a été de 12.724,58 €. Une première augmentation de 5% a été pratiquée en 2014. Le taux de la prime est passé à 0,1722% et son montant à 13.536,63 €

Par courrier du 27 août 2015, AREAS a pris la décision de mettre fin au contrat, en usant de sa faculté de résiliation annuelle. L'assureur renonce à sa faculté de résiliation, dans l'hypothèse où la Commune accepterait une majoration du taux de la cotisation de 25%. A défaut d'acceptation de cette majoration, le contrat sera résilié à la prochaine échéance.

La proposition d'avenant porterait le taux de la prime de la base d'assurance à 0,2153%. Avec cette nouvelle augmentation, le surcoût pour 2016 serait de l'ordre de 3.038,75 €

Cette augmentation se justifie du fait de la dégradation du bilan de sinistralité comme en atteste le tableau ci-après :

<b>Bilan de sinistralité Assurance Responsabilité Civile</b>	
<b>Année</b>	<b>Sommes versées ou provisionnées</b>
2013	2.957,78
2014	119.911,88
2015	4.124,85
<b>TOTAL Contrat AREAS</b>	<b>126.994,51</b>

La dégradation du bilan est liée à un seul et unique sinistre ayant affecté un collaborateur occasionnel bénévole de la collectivité (constructeur de char). Ce collaborateur est tombé d'un échafaudage de 4 mètres et s'est fracturé la cheville gauche. Une amputation a dû être pratiquée. Un premier versement, à titre de provision, a été effectué par AREAS le 6 mai 2015 pour un montant de 20.000 €

La délibération SLA/MG n° 1889 du 4 novembre 2015 n'a pas donné délégation au Maire pour approuver les avenants dont le montant dépasse 10%.

En application de l'article L 1414-4 du CGCT : « Tout projet d'avenant à un marché public entraînant une augmentation du montant global supérieure à 5 % est soumis pour avis à la commission d'appel d'offres. Lorsque l'assemblée délibérante est appelée à statuer sur un projet d'avenant, l'avis de la commission d'appel d'offres lui est préalablement transmis. »

**Vu**, l'avis de la Commission d'Appels d'Offres en date du vendredi 20 novembre 2015.

Il est demandé au conseil municipal de délibérer pour approuver cet avenant n°2 au marché d'assurance responsabilité et risques annexes conclu avec AREAS.

## **LE CONSEIL MUNICIPAL A L'UNANIMITE**

**Vu** l'avis favorable de la commission Finances-Travaux-Urbanisme du 30 novembre 2015,

**Approuve** l'avenant n°2 avec AREAS DOMMAGES – 49 Rue de Miromesnil – 75008 PARIS Cedex 08 – Numéro de Siret 775 670 466, portant augmentation du taux de la prime de 25%, soit un nouveau taux de la prime de la base d'assurance à de 0,2153%.

**Dit** que le montant de la dépense sera prévu au budget général de la Mairie d'Apt du prochain exercice 2016.

**Autorise** Madame le Maire à signer le dit avenant et toutes pièces s'y rapportant.

**POUR EXTRAIT CONFORME**

**LE MAIRE**  
**Dominique SANTONI**